



DECLARATION DES OPERATIONS DE PIEGEAGE

(valable 3 ans maximum, à compter de la date de signature de la mairie)

Je soussigné(e) (nom, prénom)

Adresse :

Code postal : Ville :

Agissant en qualité de :

- propriétaire, possesseur, fermier, délégué du propriétaire ou du fermier (titulaire d'un droit de destruction écrit).

Déclare :

- piéger faire piéger

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront posés sur la commune de :

Par M ou Mme (nom, prénom)

Demeurant à

Si piégeur agréé, N° d'agrément :

Les pièges seront surveillés par M ou Mme (nom, prénom)

Demeurant à

Fait à le /..... /20.....

Signature du déclarant :

Tampon de la mairie :

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration.
Il en remet un exemplaire au déclarant.
Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.
Le déclarant envoie un exemplaire de cette déclaration à la FDGDON 63.